

MANDAT DE MOBILITÉ BANCAIRE

N° du mandat :

Entre**Titulaire :**

Nom (*) : _____

Prénoms (*) : _____

Date de naissance (*) : _____

Lieu de naissance (*) : _____

Adresse postale (*) : _____

Code postal (*) : _____

Ville (*) : _____

Pays (*) : _____

Adresse courriel (*) : _____

Téléphone portable (*) : _____

Téléphone fixe (*) : _____

Adresse postale figurant sur le RIB du compte de départ : _____
_____**Co-titulaire (le cas échéant) :**

Nom (*) : _____

Prénoms (*) : _____

Date de naissance (*) : _____

Lieu de naissance (*) : _____

Adresse postale (*) : _____

Code postal (*) : _____

Ville (*) : _____

Pays (*) : _____

Adresse courriel (*) : _____

Téléphone portable (*) : _____

Téléphone fixe (*) : _____

* Champs obligatoires

** En cas de compte collectif (compte joint ou compte indivis), il convient de mentionner les données relatives à chacun des co-titulaires.

Représenté(s) par : _____**né(e) le** _____ **à** _____**demeurant :** _____**agissant en qualité de représentant légal de :** _____

(nom du titulaire et/ou, le cas échéant, du co-titulaire)

Ci-après désigné(s) « le Client »

ET**Orange Bank** - SA au capital de 220 825 712 € - 67 rue Robespierre 93107 - 572 043 800 RCS Bobigny
Immatriculée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°07 006 369 - www.gbanque.com

Ci-après désigné « Orange Bank »

Le Client est titulaire dans les livres de _____
ci-après désigné « établissement de départ », du compte suivant :**Renseigner les références complètes du compte d'origine :****BIC** _____ **IBAN** _____**Intitulé** _____

ci-après désigné « le compte d'origine ».

Le Client a sollicité Orange Bank pour l'ouverture du compte suivant :

Renseigner les références complètes du nouveau compte :**BIC** _____ **IBAN** _____**Intitulé** _____

ci-après désigné « le compte d'arrivée ».

Il est convenu ce qui suit :

Le Client donne mandat à Orange Bank d'effectuer gratuitement en son nom les formalités liées au changement de domiciliation bancaire afin que les virements récurrents et les prélèvements valides se présentent sur le compte d'arrivée au lieu d'être imputés sur le compte d'origine.

Orange Bank

Et, à cet effet, le Client donne mandat à Orange Bank pour :

- solliciter de l'établissement de départ les informations relatives aux prélèvements valides et aux virements récurrents, ayant transité sur le compte d'origine au cours des treize derniers mois précédant la date de signature du présent mandat, ainsi qu'aux chèques non débités sur les chèquiers utilisés au cours de ces treize derniers mois ;
 - communiquer à l'établissement de départ les informations reprises dans le cadre ci-dessus ;
 - communiquer aux émetteurs de prélèvements valides et de virements récurrents identifiés par l'établissement de départ, directement ou par l'intermédiaire de leurs prestataires de services de paiement, toutes les informations nécessaires au changement de domiciliation bancaire ;
 - solliciter de l'établissement de départ qu'il annule les ordres de virements permanents présents sur le compte d'origine et qu'il mette fin à l'émission des virements permanents, s'ils existent, à compter du [] (au minimum 12 jours ouvrés à compter de la date de signature du présent mandat) ;
- Orange Bank informe le Client que les ordres de virements permanents, qui étaient présents sur le compte d'origine, ne seront pas automatiquement mis en place sur le compte d'arrivée. Le Client devra donc indiquer à Orange Bank le ou les ordre(s) de virement(s) permanent(s) qu'il souhaite mettre en place au débit du compte d'arrivée.
- transmettre au besoin la copie de ce mandat à l'établissement de départ ou au prestataire de services de paiement des émetteurs susvisés.

Le Client mandate Orange Bank pour demander à l'établissement de départ le transfert du solde créditeur au profit du compte d'arrivée et la clôture du compte d'origine à compter du [] (au minimum 30 jours après la date de signature du mandat afin de permettre la transmission de la prise en compte des nouvelles coordonnées bancaires).

Le cas échéant, l'établissement de départ informera le Client, par courrier ou tout autre support durable, des obligations en suspens ou de toute autre circonstance de nature à empêcher le transfert du solde créditeur et la clôture du compte d'origine.

Nous attirons votre attention sur les conséquences associées à un incident de paiement en cas d'approvisionnement insuffisant de votre compte dans l'établissement de départ, si vous avez fait le choix de ne pas le clôturer. Notamment, en cas d'insuffisance ou d'absence de provision, vous vous exposez au rejet de l'opération de paiement et, pour les chèques, à l'application de la réglementation relative aux chèques sans provision pouvant donner lieu à une inscription au Fichier Central des Chèques de la Banque de France. En outre, des frais relatifs au traitement des incidents de paiement peuvent vous être facturés par l'établissement de départ conformément à ses conditions tarifaires en vigueur.

En cas de clôture du compte d'arrivée ou d'empêchement à l'ouverture du compte Orange Bank, le mandat est caduc et il appartient au Client de prendre les dispositions adéquates vis-à-vis des émetteurs susvisés.

Le Client certifie sur l'honneur l'exactitude des informations indiquées dans le présent mandat.

Le(s) signataire(s) reconnaît(issent) que la documentation relative à la mobilité bancaire a été mise à sa (leur) disposition et avoir été informé(s) de l'existence d'un service de relations avec la clientèle et de la médiation pour traiter les litiges éventuels liés au changement de domiciliation bancaire et des conséquences associées à un incident de paiement en cas d'approvisionnement insuffisant de son (leur) compte dans l'établissement de départ, si s'il(s) fait (font) le choix de ne pas le clôturer.

Le présent mandat de mobilité bancaire prendra effet à réception par Orange Bank, à l'adresse ci-dessous, d'un exemplaire dûment complété, daté et signé dudit mandat :

Orange Bank
TSA 56792 - 95939 ROISSY CH DE GAULLE CEDEX

Le présent mandat de mobilité bancaire ne produira pas ses effets si l'exemplaire reçu par Orange Bank est incomplet ou s'il n'est pas signé par le ou les titulaire(s) du compte d'Origine.

Les informations recueillies dans le cadre du présent mandat sont nécessaires à la gestion des services et contrats qui seront conclus dans le cadre de notre relation commerciale. Elles sont destinées à Orange Bank, à ses sous-traitants, à ses partenaires, aux sociétés du groupe Groupama et aux intermédiaires en opérations de banque et en services de paiements (IOBSP et agents liés) du groupe Groupama dûment habilités. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, nous disposons d'un droit d'accès, de communication, de rectification et d'opposition, en nous adressant, sans frais, au Correspondant Informatique et Libertés d'Orange Bank - 67 rue Robespierre - 93107 Montreuil Cedex ou par voie électronique selon les modalités présentes sur le site internet www.gbanque.com.

Conformément au code de la consommation, nous vous informons que vous pouvez refuser de faire l'objet de prospection commerciale par téléphone, en vous inscrivant, gratuitement, sur la liste d'opposition nationale au démarchage téléphonique (Bloctel), et que nous pouvons continuer à vous appeler dans le cadre de notre relation contractuelle.

Établi en [] exemplaires originaux dont un remis au Client,

À [] le []

(NB : les opérations comptabilisées sur le compte de l'établissement de départ au-delà de la date de signature du mandat ne seront pas prises en compte dans les informations transmises par l'établissement de départ)

Signature du Titulaire précédée de la mention « *bon pour mandat* » le cas échéant représenté par

Signature du Co-titulaire précédée de la mention « *bon pour mandat* » le cas échéant représenté par

Bon pour acceptation du Mandat Pour Orange Bank, le Directeur Général

